

1- Agroécologie – loi d’avenir :

Le projet de loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt consacre la voie de l’agroécologie comme une voie d’avenir pour nos agricultures. Elle ne vise pas à s’opposer aux systèmes classiques de production mais met en avant les leviers permettant de concilier les enjeux économiques des filières avec les enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux.

Concrètement des dispositions particulières sont précisées dans le projet de loi s’agissant notamment de la création des GIEE (groupements d’intérêt économique et écologique) permettant de mettre en place et d’accompagner des projets visant ces objectifs, mais aussi des dispositions permettant la promotion de dispositions alternatives aux solutions classiques dans le domaine de la protection des cultures notamment par la mise en avant des stratégies de biocontrôles et l’obligation de conseil notamment en matière de lutte intégrée.

Le projet agroécologique porté par le ministre et dont l’esprit avait été présenté dès la fin de 2012 par un colloque au CESE intègre un certain nombre de plans opérationnels permettant de concourir à cet objectif. S’agissant de la filière pomme de terre, deux plans méritent d’être soulignés : le plan écophyto d’une part et le plan agricultures et semences durables d’autre part.

2- Plan écophyto

Dès le Comité national d’orientation et de suivi de fin 2012 Stéphane le Foll a tenu à réorienter le plan écophyto dont les résultats tardaient à être lisibles. La stratégie en faveur du biocontrôle a ainsi dès la fin 2012 fait l’objet d’une mise en lumière particulière pour son intérêt pour les filières végétales mais aussi comme filière à part entière pour la France. Un colloque particulièrement suivi a été organisé fin avril pour jeter les bases d’une stratégie devant faire de la France un acteur majeur dans ce domaine. Un appel à manifestation d’intérêt a d’ores et déjà été lancé dans le domaine des grandes cultures, d’autres appels à manifestation d’intérêt pourront suivre pour les différentes filières afin de stimuler pour les agriculteurs le recours à ces solutions de protection des cultures.

Les résultats enregistrés dans le cadre du plan écophyto fin 2013 sur les pratiques 2012 ont pour la première fois permis de montrer une diminution du NODU, principal indicateur du plan. Celle-ci doit encore être confirmée par les résultats sur l’année 2013 qui ne sont pas encore tous disponibles.

Le plan entre cette désormais dans une phase d’évaluation à mi-parcours qui devra permettre, sur la base des évaluations conduites sur chacun des axes du plan, de proposer une nouvelle version de ce plan à l’occasion du prochain CNOS à l’automne pour amplifier le mouvement amorcé de réduction du recours aux phytos de façon durable.

3- Plan agricultures et semences durables

Ce plan ministériel découle au départ du pan écophyto considérant qu'un des moyens de réduire le recours aux intrants tient aussi de la capacité des semences et variétés à mobiliser leurs propres défenses pour lutter contre les bioagresseurs en étant mieux adaptées aux situations pédoclimatiques particulières à chaque production.

Ce plan a permis de lancer des appels à projet dans le cadre du CASDAR pour développer des variétés et plans adaptés au mieux aux différentes situations à maîtriser.

4- Protection des obtentions

Le sujet de l'obtention végétale fait toujours l'objet de débats passionnés et passionnels. Bien que le projet de loi d'avenir ne prévoyait pas dans sa version initiale d'aborder ce sujet considérant qu'il fallait d'abord que les décrets d'application de la loi de 2011 sur le certificat d'obtention végétale aient avancés, plusieurs amendements ont été portés par les parlementaires notamment à l'Assemblée nationale pour préciser un certain nombre de points relatifs aux semences de ferme.

Des avancées ont pu être enregistrées dans le respect de dispositions de la loi de 2011 et le ministre a rappelé à plusieurs reprises l'attachement qu'il avait vis-à-vis de ce système « open-access » permettant de dynamiser l'innovation dans le secteur végétal par rapport notamment au système prôné outre-Atlantique du brevet qui finit par bloquer l'accès aux ressources génétiques.

Le ministre tient à saluer les avancées enregistrées dans la recherche d'un accord interprofessionnel sur la pomme de terre qui permettra de fluidifier les relations entre les obtenteurs et les producteurs, et garantir le dynamisme de la recherche et sa rémunération.